

Faites croître votre épargne

en toute tranquillité d'esprit

Le Compte *Surintérêt*^{MD} Altamira BNI et le Compte *Surintérêt* Altamira BNI en dollars américains vous offrent plus que les comptes d'épargne conventionnels, ils vous permettent de gérer efficacement vos liquidités.

Avantages:

- › **Outil de diversification** pour les investisseurs à la recherche de placements à court terme
- › **Potentiel de revenus attrayant grâce à des taux d'intérêt concurrentiels**
- › **Liquide**: disponible sur demande
- › **Flexible**: peut être détenu dans le cadre d'un REER, d'un REEE¹, d'un FERR, d'un FRV, d'un CRI ou d'un CELI
- › **Sécuritaire**: la Banque Nationale du Canada est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada²

Investissement minimal: 1 000 \$

Investissement maximal: 5 000 000 \$ par client³

L'intérêt est calculé quotidiennement sur votre solde d'ouverture et il est versé mensuellement le dernier jour du mois civil.

Pour en savoir plus:



bnc.ca/comptesurinteret



Communiquez avec votre conseiller ou le service-conseil Banque Nationale Investissements au 1 888 270-3941 ou au 514-871-2082



investissements@bnc.ca

¹ Le Compte *Surintérêt* Altamira BNI en dollars américains ne peut être détenu dans le cadre d'un REEE.

² Le Compte *Surintérêt* Altamira BNI et le Compte *Surintérêt* Altamira BNI en dollars américains sont offerts par la Banque Nationale du Canada («BNC»), par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. («BNI»), filiale en propriété exclusive de la BNC. La BNC est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada («SADC»). Un dépôt dans le Compte *Surintérêt* Altamira BNI ou le Compte *Surintérêt* Altamira BNI en dollars américains constitue un «dépôt» au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, pour autant que les exigences de la SADC soient remplies.

³ BNI se réserve le droit de refuser une transaction qui a été acceptée électroniquement. Le refus sera communiqué dans les 24 heures suivant l'acceptation. L'investissement maximal de 5 000 000 \$ est applicable pour le Compte *Surintérêt* Altamira BNI et le Compte *Surintérêt* Altamira BNI en dollars américains offerts par la Banque Nationale du Canada.

MD COMPTE SURINTÉRÊT est une marque de commerce déposée de la BNC, utilisée sous licence par BNI.



Architecture ouverte.
Possibilités infinies.

**BANQUE
NATIONALE**
INVESTISSEMENTS

Compte Surint r t Altamira BNI et Compte Surint r t Altamira BNI en dollars am ricains (s rie Banque)

Modalit s

1. Introduction

Banque d signe la Banque Nationale du Canada ;

BNI d signe Banque Nationale Investissements inc., une filiale de la Banque ;

Compte d signe le Compte *Surint r t* Altamira BNI, un compte d' pargne en dollars canadiens offert par la Banque (« **Compte Surint r t** »), ou le Compte *Surint r t* Altamira BNI en dollars am ricains, un compte d' pargne en dollars am ricains offert par la Banque (« **Compte Surint r t en dollars am ricains** ») ;

Courtier d signe BNI (et ses repr sentants s'il y a lieu), laquelle a convenu de d poser vos fonds dans le Compte ;

Jour d signe un jour o  BNI est ouverte au Qu bec et exclut les samedis et dimanches, ainsi que les cong s f ri s f d raux et les cong s f ri s du Qu bec ;

Nous, notre et **nos** d signent la Banque et/ou BNI, selon le cas ; et **Vous, votre** et **vos** d signent la personne, que ce soit une personne physique, une personne morale ou une autre entit , qui a demand  au Courtier de d poser des fonds dans le Compte.

2. Aper u

Vous voulez d poser des fonds dans un Compte, en dollars canadiens dans le Compte *Surint r t*, ou en dollars am ricains dans le Compte *Surint r t en dollars am ricains*, et avez donn  des instructions au Courtier   cette fin. La Banque a d sign  BNI pour qu'elle agisse   titre de mandataire de celle-ci et qu'elle fournisse certains services administratifs (« **Services** »). La Banque offre diff rentes s ries du Compte *Surint r t* et du Compte *Surint r t en dollars am ricains*, sous r serve des modalit s prescrites, notamment quant aux clients admissibles, aux placements minimaux et maximaux et   la r mun ration du courtier. Les modalit s de chaque s rie du Compte *Surint r t* et du Compte *Surint r t en dollars am ricains* sont d termin es au gr  de la Banque, laquelle se r serve le droit de d cider si une s rie particuli re est offerte   vous ou au Courtier.

3. D p ts et retraits

Pour faire un d p t dans un Compte ou un retrait de celui-ci, vous devez demander au Courtier de prendre les mesures n cessaires. Le Courtier fait les d p ts dans le Compte et les retraits de celui-ci au moyen d'ordres livr s par l'entremise de FundSERV ou d'un autre moyen. Aux fins de FundSERV, les fonds d pos s dans le Compte sont repr sent s par des parts ou des s ries de parts. Nous nous r servons le droit de refuser une op ration qui aurait pu  tre accept e par voie  lectronique. Nous vous communiquerons le refus dans un d lai d'un Jour suivant la r ception de l'ordre. Les op rations seront r gl es   la date d'op ration plus un jour (T+1). Dans le cas des retraits, les fonds vous seront transf r s le Jour suivant votre

demande. Les ordres re us apr s 16 h, HNE, sont r put s  tre re us le Jour suivant. Les op rations effectu es par des caisses de retraite, des fonds de couverture, des fonds communs de placement, des fonds d'investissement, des institutions financi res et d'autres interm diaires financiers ou entit s analogues ayant l'intention d'effectuer des d p ts dans un Compte pour leur propre compte peuvent  tre refus es.

4. Frais de service

Actuellement, nous ne percevons aucuns frais de service ou d'op ration   l' gard d'un Compte. Nous nous r servons le droit d'exiger de tels frais, sous r serve des exigences en mati re d'avis pr vus   l'article 14 ci-dessous. Nous pouvons d duire de vos d p ts dans un Compte tous les frais, imp ts, taxes, int r ts ou p nalit s payables   leur  gard.

5. Int r t

L'int r t payable par la Banque est calcul  quotidiennement sur votre solde d'ouverture et port  mensuellement au cr dit de vos d p ts le dernier Jour du mois civil. L'int r t quotidien s'accumule   l' gard d'un d p t   compter du jour suivant celui o  le d p t est port  au cr dit d'un Compte et cesse de s'accumuler le Jour o  nous recevons l'ordre de retrait des fonds. Le taux d'int r t est un taux annuel et le calcul de l'int r t est un calcul d'int r t simple. Les taux d'int r t peuvent changer en tout temps sans pr avis,   notre gr . Les taux d'int r t courants peuvent  tre obtenus en communiquant avec le Courtier ou   l'adresse bnc.ca/comptesurinteret.

6. R mun ration de BNI et du Courtier

En contrepartie des Services, BNI re oit une r mun ration de la part de la Banque. Aucune r mun ration n'est payable   votre repr sentant   l' gard des d p ts de s rie Banque d tenus dans un Compte. Cette r mun ration pourrait changer de temps   autre sans pr avis.

7. V rification du Compte

Un relev  des d p ts et retraits effectu s pour vous dans un Compte vous sera achemin  trimestriellement. Vous devriez examiner les renseignements figurant dans les relev s ou avis fournis par le Courtier. Si vous constatez des erreurs ou des omissions, vous devez en aviser le Courtier (ou votre repr sentant).   d faut, vous serez r put  avoir accept  ces renseignements tels qu'ils figurent dans votre relev  ou document et reconnu que ceux-ci sont complets et exacts et vous lient, auquel cas nous serons lib r s de toute r clamation que vous pourriez faire valoir   l' gard de ces erreurs ou omissions.

8. Collecte, utilisation et communication de renseignements personnels

Pour ouvrir et g rer le Compte, nous recueillons, utilisons et partageons entre nous, ainsi qu'avec nos mandataires et fournisseurs de services respectifs, des renseignements financiers et d'autre nature   votre sujet, comme votre nom, votre adresse, votre num ro d'assurance sociale et tous vos

d p ts dans le Compte et retraits de celui-ci. Ces renseignements peuvent  galement  tre utilis s et communiqu s pour respecter des exigences l gales et r glementaires, y compris aux fins des d clarations d'imp t et tel que requis ou permis par la loi ou la r glementation. En outre, nous pouvons utiliser ces renseignements et les communiquer aux soci t s de leur groupe   des fins statistiques, l gales ou r glementaires, pour g rer leurs risques et leurs op rations, ainsi que pour mettre   jour vos renseignements et r pondre aux demandes l gitimes de renseignements   votre sujet de la part d'organismes de r glementation, d'organismes gouvernementaux, d'organismes publics ou d'autres entit s qui ont le droit de faire de telles demandes. Vos renseignements peuvent  tre trait s ou stock s   l'ext rieur du Canada et assujettis aux lois de pays  trangers, dont les  tats-Unis. Pour de plus amples renseignements sur nos pratiques en mati re de protection des renseignements personnels et vos droits   cet  gard, veuillez consulter notre politique de confidentialit  au bnc.ca ou dans toute succursale de la Banque.

9. Plaintes

Si vous avez un probl me ou une pr occupation au sujet d'un Compte, vous devez communiquer avec le Courtier, ou repr sentant, selon le cas. Si le probl me persiste, vous pouvez communiquer avec l'Ombudsman des clients de la Banque par t l phone au 1 888 300-9004, par t l copieur au 1 888 866-3399, par courriel   ombudsman.clients@bnc.ca ou par la poste   C.P.275, Montr al (Qu bec) H2Y 3G7. Si vos d marches en vue de r gler le probl me ne donnent aucun r sultat, vous pouvez communiquer avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement par la poste   401, rue Bay, C.P.5, Bureau 1505, Toronto (Ontario) M5H 2Y4, par t l phone au 1 888 451-4519, par t l copieur au 1 888 422-2865 ou par courriel   ombudsman@obsi.ca. L'Agence de la consommation en mati re financi re du Canada (« ACFC ») supervise les institutions financi res de r gime f d ral afin de s'assurer qu'elles se conforment aux lois f d rales sur la protection du consommateur. L'ACFC ne r gle pas la plainte d'un client en particulier, mais elle peut d terminer si une institution financi re respecte les lois f d rales sur la protection du consommateur. Vous pouvez communiquer avec l'ACFC par  crit   427 avenue Laurier Ouest, 6   tage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9, ou au info@fcac-acfc.gc.ca ou par t l phone au 1 866 461-2232. En ce qui a trait aux plaintes relatives   la protection des renseignements personnels, vous pouvez suivre la proc dure indiqu e ci-dessus ou communiquer avec le Commissariat   la protection de la vie priv e du Canada, 30 rue Victoria, Gatineau (Qu bec) K1A 1H3, num ro sans frais : 1 800 282-1376.

10. Assurance-dépôts

La Banque est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada («SADC»). Pour déterminer si votre dépôt est admissible à la protection offerte par la SADC, vous devez communiquer avec celle-ci à info@sadc.ca ou composer le 1 800 461-7232. Un dépôt dans le Compte Surintérêt ou le Compte Surintérêt en dollars américains constitue un «dépôt» au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, pour autant que les exigences de la SADC soient remplies.

11. Droit de bloquer ou de retirer des fonds

Nous nous réservons le droit absolu de bloquer ou de retirer des fonds relativement à tout dépôt dans un Compte pour quelque motif que ce soit sans préavis si le traitement des fonds n'est pas conforme aux présentes modalités ou à la loi ou que, à notre avis, les fonds ou le Compte font l'objet d'activités inhabituelles, inappropriées ou suspectes.

12. Responsabilité limitée en cas de dommages

Vous comprenez et convenez que notre responsabilité envers vous se limite seulement aux dommages directs découlant d'une négligence grave, d'une fraude ou d'une inconduite volontaire de notre part qui se rapporte directement à l'exécution de nos obligations relatives au Compte et que nous ne pourrions être tenus responsables envers vous de tout autre dommage direct, ni de tout dommage d'autre nature, y compris, sans s'y limiter, les pertes ou dommages indirects, accessoires, spéciaux, punitifs ou consécutifs, les pertes de profit ou toute autre perte découlant directement ou indirectement des services qui vous sont fournis relativement au Compte.

13. Demandes de tiers

Nous pouvons donner suite à toute demande légitime que nous recevons de la part d'un tiers concernant le Compte sans préavis. Le cas échéant, nous pouvons porter au débit du Compte tous les frais raisonnables se rapportant à une telle demande.

14. Avis de modifications

Si nous décidons d'exiger des frais de service ou des frais liés à un Compte ou d'augmenter ces frais en tout temps par la suite ou de modifier les caractéristiques du Compte ou les présentes modalités, nous vous en aviserons au moins trente (30) jours avant la date de prise d'effet de la modification. Cet avis écrit sera rédigé de manière claire et lisible et indiquera uniquement la nouvelle disposition ou la disposition modifiée, ainsi que la version antérieure de cette disposition et la date de prise d'effet de la modification. Vous pouvez refuser la modification et mettre fin au contrat en nous faisant parvenir un avis en ce sens au plus tard trente (30) jours suivant la prise d'effet de la modification, si celle-ci prévoit une augmentation de vos obligations ou une diminution des nôtres. Sous réserve des lois applicables, un avis écrit se rapportant au Compte peut être transmis par voie électronique.

15. Aucune cession

Vous ne pouvez vendre, céder ou transférer votre dépôt dans le Compte à une autre personne, à moins que cette vente, cette cession ou ce transfert soit effectué ou autorisé en conformité avec la loi et que nous y consentions.

16. Résiliation

La Banque peut résilier votre Compte en vous donnant, ou en donnant au Courtier à titre de mandataire, un préavis écrit de trente (30) jours, auquel cas les fonds seront retirés du Compte et remis au Courtier pour qu'ils soient portés à votre crédit. Nous nous réservons le droit de résilier un Compte pour quelque motif que ce soit à notre gré et sans préavis si le traitement du Compte ou d'un dépôt dans celui-ci n'est pas conforme aux présentes modalités ou à la loi ou que, à notre avis, le Compte est l'objet d'activités inhabituelles, inappropriées ou suspectes, auquel cas les fonds seront remis au Courtier pour qu'ils soient portés à votre crédit.